

▼  
29 janvier 2019  
PARIS

# LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

LES IMPACTS DU VOLET  
LOGEMENT DE LA LOI ELAN

## PROGRAMME



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR  
RUBRIQUE  
MANIFESTATIONS



# RENCONTRES TERRITORIALES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

## LES IMPACTS DU VOLET LOGEMENT DE LA LOI ELAN

**Date : 29 janvier 2019**

**Lieu : Paris**

### Problématique

Après l'accord en commission mixte paritaire le 19 septembre 2018, la loi Évolution du logement et aménagement numérique (ELAN) s'articule autour de trois axes :

- Le premier vise à favoriser les constructions économes et de meilleure qualité.
- Le second insiste sur la nécessité de répondre aux besoins de chacun en favorisant la mixité sociale.
- Le troisième s'inscrit dans un cadre plus général d'amélioration de la qualité de vie.

Ces Rencontres Territoriales de l'habitat et du logement se proposent de resituer le projet de loi ELAN dans l'évolution législative récente et de bien discerner ses objectifs dans le cadre de la nouvelle stratégie Logement.

Il sera question de maîtriser les principaux dispositifs du projet de loi dans le domaine du logement social, d'en apprécier les apports et limites du texte et de mesurer son impact sur les collectivités territoriales.

Enfin, l'occasion sera donnée aux participants d'identifier les éventuels points de vigilance

## PROGRAMME

**Mardi 29 janvier 2019**

**09h00-09h30**

Accueil

**09h30- 12h30 : Appréhender les objectifs et orientations de la loi ELAN**

L'intervenant de la journée sera Stéphane CARINI, président d'Ulysse Consultant.

- La recomposition du tissu des organismes de logement social
- La simplification et la modernisation des métiers  
*Aménagement et maîtrise d'ouvrage* : sécuriser et simplifier les normes et procédures existantes  
*Créer de nouveaux outils pour construire*  
*Gestion du parc social* : fluidifier  
*Vente* : un enjeu stratégique : dynamiser
- Autres dispositions intéressant l'Habitat : bail mobilité, encadrement des loyers, lutte contre l'habitat indigne...

**12h30-14h00 : déjeuner libre**

**14h00- 16h30 : Comment s'adapter à la nouvelle loi ?**

- Quel regard sur la reconstitution du secteur ? le regroupement, une perspective nécessaire.... et suffisante ?
- *Gestion et occupation du parc* : quels enjeux ? comment adapter la rotation du parc en restant adapté aux besoins des ménages ?
- *La vente de logements sociaux* : solution miracle ? A quoi ? la loi ELAN permet-elle de vendre davantage ? comment bien utiliser la vente ?
- Quels impacts de la loi ELAN sur les collectivités ? Comment s'adapter ?
- *Logement demain* : quels centres de décisions ? Après la loi ELAN, des partenaires plus forts ? Après la loi ELAN, quels équilibres financiers ? Construire, louer ce sera vraiment plus facile demain ?
- Quels points de vigilance pour les mois à venir : textes d'application, prochaines conventions d'utilité sociale, gouvernance des organismes...



## Modalités d'inscription

### LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT : LES IMPACTS DU VOLET LOGEMENT DE LA LOI ELAN

Date : 29 Janvier 2019

Lieu : Paris

Code action : **SXRTH**

#### Pour les agents territoriaux

## Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

*Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité) **Pour accéder à la plateforme** cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>*

#### **LES FORMATIONS EVENEMENTIELS :**

**Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles SANS FRAIS D'INSCRIPTION.**  
**Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.**

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.  
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

#### **Contact inscription :**

[magali.beau@cnfpt.fr](mailto:magali.beau@cnfpt.fr)

Tél 03 28 51 32 33

## Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

**Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.**



Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Employeur : .....

Tél. professionnel : ..... Mail professionnel : .....

Adresse professionnelle : .....

Fonction et Service : .....

**BON DE COMMANDE  
(POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)**

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.

Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

**Soit : 150 € par jour**

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

**Signature et cachet  
de l'autorité habilitée**

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

**Contact inscription :** [magali.beau@cnfpt.fr](mailto:magali.beau@cnfpt.fr) – Tél 03 28 51 32 33

